BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N°2022- 0742 /PRES-TRANS/ PM/MEFP/MESRI/MFPTPS portant création d'emplois à l'Université Nazi BONI

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION, PRÉSIDENT DU FASO PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VisacFN=00686

08/09/2022

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition du 1^{er} mars 2022;

Vu le décret n°2022-041/PRES du 03 mars 2022 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n°2022-053/PRES du 05 mars 2022 portant composition du Gouvernement;

Vu le décret n°2022-0026/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 31 mars 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu la loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;

Vu la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016 ;

Vu le décret n°97-254/PRES/PM/MESSRS du 23 mai 1997 portant création de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso ;

Vu le décret n°2002-288/PRES/PM/MESSRS/MFB du 29 juillet 2002 portant érection de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

Vu le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

Vu le décret 2017-1044/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 11 novembre 2017 portant changement de dénomination de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso ;

Vu le décret 2018-140/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 05 mars 2018 portant approbation des statuts de l'Université Nazi BONI ;

Vu le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID/MS du 09 mai 2019 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche;

Vu le décret n° 2022-0055/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 20 avril 2022 portant organisation type des départements ministériels ;

Vu le décret n°2022-0055/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 20 avril 2022 portant organisation type des départements ministériels ;

- Vu les copies des deux (02) attestations d'admission des enseignantschercheurs de l'Université Nazi BONI au 20^e concours d'agrégation des Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (SJPEG) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenu à Cotonou au Bénin, du 04 au 17 novembre 2021;
- Sur rapport du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 juillet 2022 ;

DÉCRÈTE

- Article 1: Il est créé à l'Université Nazi BONI, au titre de l'année 2021 et pour le compte des admis au 20° concours d'agrégation des Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (SJPEG) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenu à Cotonou au Bénin, du 04 au 17 novembre 2021, deux (02) emplois de maître de conférences agrégé à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (UFR-SJPEG) répartis comme suit :
 - un (01) emploi en Sciences économiques ;
 - un (01) emploi en Droit public.

Article 2: Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective, le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel du Faso.



Lieutenant-Colonel Paul-Henri Sandaogo DAMIBA

Le Premier Ministre

Albert OUEDRAOGO

Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective

Seglaro Abel SOME

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Frédéric OUATTARA

Le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale

Bassolma BAZIE

